

**Comité conjoint AFE - 21 mai 2013**  
**(présidé par madame Lise Lallemant, Sous-ministre adjointe AFE)**

- **Point 2: Contexte 2012-2013 et 2013-2014 de l'AFE** -- Simon Boucher-Doddridge  
(Direction de la planification, des programmes et des systèmes administratifs)

Tour d'horizon des changements récents au niveau des droits de scolarité

La crise étudiante a amené un fort niveau d'incertitude et a provoqué d'importants retards dans les annonces habituelles du gouvernement qui se font habituellement en avril (l'info était tenue secrète et devait être conservée à l'interne).

Le changement de cycle a donc du être fait plus tard puisque l'AFE ne savait pas si d'autres changements seraient annoncés.

L'objectif est de rendre disponible la demande d'aide le plus tôt possible, mais ils ne peuvent pas aller de l'avant si le règlement n'est pas en vigueur. La DAI 2013-2014 sera disponible à la fin de la semaine prochaine (26 mai 2013) donc encore une année spéciale avec 3 semaines de retard en souhaitant qu'il y aura plus de stabilité au courant des prochaines années.

De toute évidence, les modifications à venir sont plus simples que celles de l'année dernière. Rien de nouveau, seulement les chiffres qui changent. Pas de formation particulière (comme celle sur la bonification).

Les résultats du chantier présentés récemment feront que les modifications seront mises en place à l'automne. Après, il n'y a pas d'autres modifications sauf les indexations .

Le simulateur de calcul ne prend pas en compte les résultats du chantier pour le moment. Toutefois, il tient compte de la bonification de la contribution des parents et du retrait des anciennes bonifications de l'ancien gouvernement.

L'augmentation du 20\$ et l'indexation des paramètres seront rétroactifs au début 13-14. Le tableau des paramètres Extrafe sera mis à jour dans Extrafe à l'automne, quelques semaines seulement avant l'implantation des changements au système.

26 mai: demande t. complet en ligne  
2 juin: demande t. partiel en ligne  
9 juin : Demande de changement (DC)  
juin (date indéterminée) demande « papier »

Gilles G. propose que l'Extrafe soit plus utilisé pour le transfert d'information pour éviter que les partenaires apprennent des choses importantes via d'autres façons comme c'est le cas bien souvent (ex : parution dans la Gazette officielle du 16 mars 2013 du projet de modifications à la Loi et aux règlements sur l'AFE).

### **Point 3: Madame Lallemand nous parle des rôles et responsabilités (AFE – ÉE)**

Définition des rôles et responsabilités

Lecture de l'article 2: rôle AFE (entente de collaboration)

Lecture de l'article 3: rôle EE (entente de collaboration)

article 5.3:

Les règles du "Réputé temps plein" doivent être appliquées selon la loi de l'aide financière aux études et non pas selon la loi de l'enseignement supérieur. Dans les cégeps, souvent la problématique est en lien avec les systèmes informatiques où il y a des nuances dans le traitement d'un établissement à l'autre.

Résultat : Interprétation différente de la règle selon l'établissement avec des résultats différents pour les étudiants = situation anormale. Statut dans la CRS doit être corrigé pour éviter ça.

La formation profes. vit d'importants problèmes à ce niveau car cette notion n'existe pas à l'enseignement professionnel. (Doris G.) Périodes d'abandon ou réputé inscrit n'existent pas.

Yves T. demande des précisions quant aux orientations du comité conjoint:

Mme Lallemand souligne l'importance de maintenir de bonnes relations avec les ÉE tout en composant avec les réalités et contraintes des lois.

Beau lieu d'échange qui permet d'avoir une rétroaction du terrain.

Bien qu'elle ne peut expliquer le passé, elle souligne que M. Lesage a dû gérer la crise étudiante et l'AFE n'aurait pas pu nous réunir au courant des dernières années (depuis janvier 2011), car il y avait trop d'incertitude.

Stéphanie (Concordia) demande s'il y a un mandat précis du comité conjoint. Mme Lallemand en fait la lecture. Le document est aussi disponible sur Extrafe.

Elle dit que l'AFE s'inscrit dans un souhait de continuité pour ce comité.

Le mandat pourrait être actualisé toutefois.

(Ginette G.) : Les dernières rencontres portaient sur des points d'information seulement sans laisser place à des échanges sur des préoccupations communes. Elle souhaite que les membres de ce comité soient mis davantage à contribution sur ce que l'AFE veut faire et non pas ce que l'AFE a décidé de faire ce qui éviterait que les représentants au comité soient seulement une courroie d'information.

Mme Lallemand répond qu'il faut aussi attendre les décisions politiques venant d'un niveau plus haut.

Ginette explique que par le passé, le comité était impliqué avant l'annonce du changement pour vérifier l'impact sur le terrain avant d'officialiser la décision. Les membres pouvaient parfois influencer certaines décisions avant l'adoption au conseil des ministres.

Gilles: attention de ne pas dupliquer avec le comité consultatif sur l'accessibilité (CAFE),

Un minimum de deux rencontres serait nécessaire pour un meilleur partage de l'information.

Dans les rôles et responsabilités, attente des universités:

L'AFE doit fournir un meilleur soutien aux ÉE en matière de formation et de support au traitement (profil 3)

Les périodes de formation sont trop longues. Le personnel dans les universités est prêt à être formé en profil 3 après 6 mois en profil 2 et non pas un an.

Suggestion de Nathalie: modulation selon le volume ou le personnel en place. Les membres des collèges n'ont pas tous le même avis. Elle prend note des commentaires et reviendra avec une proposition.

Offrir un meilleur soutien au personnel autorisé de profil 3 dans le traitement des dossiers : ex. Gilles Gonthier qui n'est plus disponible aux partenaires en profil 3.

Un profil 2 en support à l'AFE n'est pas suffisant.

Perte d'expertise importante qui cause bien des tracas dans les ÉE. Nathalie S. dit qu'elle est très préoccupée par ça et elle y travaille très fort. Elle veut s'assurer que l'info fournie doit être juste. Elle souhaite aussi que les notes au dossier deviennent obligatoires du côté du traitement (partenaire et AFE).

Elle ajoute que madame Julie Roberge deviendra une ressource importante pour son équipe. Elle connaît bien l'AFE et sera disponible pour soutenir ses collègues de la ligne des partenaires.

La direction des services à la clientèle de l'attribution travaille sur le long terme pour avoir plus de personnel disponible pour répondre aux ÉE.

Les préposés qui répondent aux étudiants peuvent répondre aux partenaires du profil 1 et 2.

Il est entendu que l'on reviendra à un rythme de 2 rencontres par année et plus au besoin. Stéphanie propose que les dates puissent correspondre aux cycles de changement ou de planification de l'AFE.

Mme Lallemand est d'accord s'il est bien clair que l'objectif est d'établir davantage des scénarios potentiels plutôt que des positions ministérielles.

**Point 4: Nathalie Surprenant nous présente l'entente de collaboration.**

Une mise à jour serait nécessaire pour certains points qui ont évolué. Un projet sera présenté pour une actualisation de l'entente de collaboration et non pas une refonte.

Si nous avons déjà identifié certains éléments non pertinents, on peut en informer madame Surprenant par courriel.

**Point 5: bilan des formations 2012-2013 - activité d'ass-qualité – N. Surprenant**

Des séances d'information sur les mesures (2012-2013) de bonification du programme ont été tenues dans certaines régions (ex Sherbrooke et Saguenay).

Des ateliers de rafraîchissement (ex : autonomie 24 mois, résidence au Québec) ont été offerts à l'automne et au printemps.

Activités d'assurance qualité :

Ils ont commencé à analyser des dossiers (536) pour 38 partenaires ce qui leur permet d'ajuster l'offre de formation.

Même processus que pour leurs employés au niveau de l'assurance-qualité.

Vont en faire davantage auprès de leurs employés qui seront en support aux ÉE. Vont regarder aussi les courriels de leurs employés qui nous sont envoyés.

En cas d'erreur, l'AFE demande habituellement que le partenaire corrige le dossier. Sinon, ils le font.

Si problème particulier dans un ÉE, ils iraient voir les dossiers des autres collègues et prendrait action pour identifier s'il s'agit d'un problème général ou d'une seule personne.

On peut leur demander de faire de l'assurance-qualité si nous avons un besoin.

Idem du côté « vérification et contrôle » si on soupçonne quelque chose.

Activité de formation :

Pour la prochaine année, sur Extrafe, le calendrier de formation pour A2013 est sorti (note de Gilles : j'ai vérifié et malgré l'information dans la rubrique du 16 mai 2013, aucune formation n'est actuellement offerte. J'ai fait parvenir un courriel à afe-partenaires-formation. J'attends la réponse.)

Mme Surprenant est surprise d'entendre que l'offre de formation n'est pas suffisante, car il semble que certaines ont dû être annulées faute de participants :

À Mtl, les blocs de profil 3 ont été annulés faute d'inscription.

Aussi à Qc, un bloc F.

Il semble y avoir un problème d'adéquation entre l'offre et les besoins.

Il y a eu un problème dans le passé avec les inscriptions versus les présences, mais il y a de l'amélioration de ce côté.

Je (Lynda V.) demande si l'expérience de 'mentorat' comme à Sherbrooke est encore en vigueur. La réponse est 'oui'. Nathalie fera les vérifications nécessaires pour savoir pourquoi Francis n'a pu obtenir ce titre.

#### **Point 7: règles et orientations découlant du Sommet (sujet ACPQ)**

L'information est maintenant connue et il n'y a pas d'éléments à ajouter.

#### **Point 8: soutien financier aux clientèles particulières (sujet ACPQ)**

Information maintenant connue aussi.

En gros, transfert d'argent et de responsabilités Dossier pas simple pour tout le monde des collègues.

Prévu pour 2014-2015.

**Point 9: dépenses admissibles selon certains programmes** (Lionel-Groulx) Ex. Soins infirmiers, tech. Policières, design intérieur, guide touristique et architecture ....) Mme Lallemand dit que ça peut être regardé, mais pour l'acceptation ce sera autre chose, car il n'y a pas d'enveloppe budgétaire supplémentaire.

Finalement, une analyse d'un diagnostic général devrait être examinée pour tous les collèges et écoles professionnelles (Au niveau du matériel scolaire)

Gilles ajoute qu'il devrait y avoir plutôt des réaménagements prévus pour améliorer le programme en général qui toucheraient la majorité tout en respectant la même enveloppe budgétaire.

**Point 10: admissibilité des étudiants réputés temps plein** (Lionel-G.) Une directive claire sera écrite pour que tous les collèges appliquent la même règle pour plus d'équité.

**Point 11: comité de dérogation:** Présentation de madame Nicole McKinnon qui est en poste depuis novembre 2012 et Maxime Chevrier-Andrews qui est un pilier important à titre de secrétaire au Comité des dérogations.

Des documents sont remis aux membres du Comité (informations utiles et guide de présentation). Ces documents seront disponibles sur Extrafe dans le courant de la semaine prochaine.

Rappel du processus: l'équipe prépare les dossiers qui doivent être présentés. Un résumé des lettres est fait pour une analyse rapide par les membres.

Maxime prend en note toutes les décisions avec détails du pourquoi oui, pourquoi, non. Doit être une décision unanime.

Les lettres d'acceptation sont signées par le ministre et celles de refus sont signées par elle-même, madame McKinnon.

Le ministre révise les cas de refus.

Premier aspect à vérifier par le responsable de l'ÉE: dossiers à envoyer après qu'il soit complet surtout si c'est près de la date limite.

Lettre de motivation: 4 questions à poser sans trop de détails, style exécutif si possible. Est facilitant s'ils ont les 4 réponses.

Ne pas oublier de faire signer l'étudiant.

Budget: revenus déclarés doivent correspondre avec ceux de la déclaration d'impôt de Revenu Qc.

Signature par le responsable de l'EE

Décision: 3 semaines plus tard.

Utiliseront davantage le lien Extrafe pour communiquer avec nous.

Calendrier des rencontres: pour le prochain comité en août: la date limite est le 28 juin. Les dates des autres rencontres sont annoncées dans le document remis.

La question importante à se poser est : **Est-ce que la poursuite des études est compromise?**

Dans le passé, le comité tentait de pallier les lacunes du régime (ex. pension alimentaire).

Maintenant, ce n'est plus le cas. Ils font un rapport pour identifier des besoins, mais les décisions ne sont plus prises dans cet esprit.

Ils ont besoin d'un budget réel de l'étudiant et d'une explication pour une dépense exceptionnelle.

Par exemple, si un étudiant explique pourquoi il ne peut travailler sans lettre d'appui sur un problème de santé par exemple, c'est plus difficile pour le comité.

Ils veulent du réel et non du prévisionnel.

Pour qu'un dossier soit réévalué, il doit contenir un élément nouveau qui permet d'être à nouveau présenté au comité.

### **Point 12: varia**

Gilles annonce que l'AQRAFE a décidé, lors de sa rencontre du 25-26 avril, d'accueillir éventuellement les collèges publics. Un regroupement plus large qui permettra de regrouper des problématiques communes tout en conservant des comités distincts (Copar et Coparco) sur des points propres à chacun. Donc une seule voie pour tous les établissements d'enseignement supérieur.

Représentants universitaires au comité conjoint:

2 représentants étaient nommés par la Crépuq dont une représentante d'une université anglophone. Gilles a été nommé par l'Aqrafe et représente en quelque sorte les universités en 'région'.

Il est suggéré de nommer en plus un représentant universitaire francophone de la région immédiate de Montréal qui s'ajouterait à ce comité pour une meilleure représentation des différentes réalités universitaires.

Carole M. demande 2 points de suivi du dernier compte rendu de janvier 2011:

. Coupure forte du montant pour frais d'ordinateur.

Gilles souligne que le prêt pour l'achat de matériel informatique n'était pas récurrent (2000 \$ pour la vie). L'allocation pour du matériel d'appui à la formation s'élève à 150 \$ par trimestre et n'est pas limitée. À la fin de ses études (cégep et université), l'étudiant admissible pourrait avoir bénéficié d'un montant de plus de 1 500 \$ pour la mise à niveau de son équipement informatique ou électronique (y compris les appareils de téléphonie).

M. Boucher dit que ça pourrait être revu avec les autres besoins de matériel scolaire.

. Le deuxième point de Carole M. porte sur les avances de fonds : comment savoir si le versement de l'étudiant risque d'être coupé?

Mme Surprenant demande si cela nous cause un réel problème. Réponse des membres: Non, donc il n'y aura pas de suite.

Prochaine rencontre prévue à la fin octobre 2013.